



MAP ©

Qualité de l'air intérieur : vers un possible report de l'échéance pour les écoles et les crèches ?

Au 1er janvier 2015, dans les établissements recevant du public, et principalement les crèches et les écoles maternelles, la surveillance de la qualité de l'air intérieur sera rendue obligatoire. Où en est-on de la mise en conformité de ces bâtiments et quels sont les enjeux de cette obligation ? Interview de Suzanne Déoux, présidente de l'Association Bâtiment Santé Plus.

Tweeter

4

g+1

4

Imprimer

Envoyer

A lire aussi

Santé

Santé : les risques chimiques au premier plan dans le BTP

Agir en cas d'inaptitude après un accident du travail ou...

Batiactu : Peut-on dresser un état des lieux des écoles et crèches qui ont, à ce jour, entrepris cette démarche obligatoire ?

Suzanne Déoux : Rappelons d'abord le contexte. Deux décrets de décembre 2011 et janvier 2012 ont rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans les crèches et les écoles maternelles. En principe, les gestionnaires de ces établissements (collectivités, associations...) devraient avoir fait deux campagnes de

mesures, distantes de 5 à 7 mois, une en hiver, l'autre en été, avant la date du 1er janvier prochain. Ces mesures doivent être réalisées dans des bâtiments occupés, pendant 5 jours, du lundi au vendredi. Elles concernent trois polluants : le formaldéhyde, le benzène et le CO2.

A ce jour, on ne peut constater qu'un faible taux de structures* qui ont programmé ces mesures ! Certes, les échéances des municipales ont dû freiner les démarches des collectivités, de même que le coût des mesures qui dépend du nombre de pièces instrumentées –ce qui peut faire vite grimper la facture – mais il y a une prise de conscience indéniable chez les gestionnaires. Cependant, l'urgence est bel et bien là.

Batiactu : Quels types de bâtiments sont concernés ?

Suzanne Déoux : Tous les bâtiments le sont, neufs ou anciens. D'ailleurs, dans les bâtiments neufs, que l'on croit exonérés de certaines pollutions, on a eu des surprises. Elles provenaient notamment des produits d'entretien et du mobilier utilisés, qui avaient un gros impact sur la présence de polluants dans l'air. Les écoles maternelles sont beaucoup plus exposées au problème de la QAI car les enfants y font plus de travaux manuels que dans les autres établissements.

Batiactu : Quels sont les enjeux de la QAI ?

Suzanne Déoux : Le premier est de pouvoir répondre à l'obligation imposée par les deux décrets de procéder aux mesures avant le 1er janvier 2015. Il y a sur cette échéance à tenir une véritable inquiétude. Un troisième décret devrait sortir fin mai, comprenant quelques assouplissements. Je pense à un éventuel report de l'échéance prévue...

Au-delà de cela, il existe trois grands enjeux : sanitaires, humains et économiques. N'oublions pas que les enfants sont une population sensible, vulnérable et en pleine croissance. Sur le plan économique, cela représente un coût pour les gestionnaires, qui ne verront certainement aucun retour sur investissement. En revanche, la sécurité sociale devrait bénéficier de ces mesures liées à la QAI, de même que les industriels qui développent des produits toujours plus respectueux de l'environnement.

Batiactu : A quelques jours de la tenue du 4e Colloque Défis Bâtiment et Santé**, dont vous êtes l'organisatrice, quels messages voulez-vous adresser aux professionnels de la filière du bâtiment ?

Suzanne Déoux : La qualité de l'air intérieur sera bien entendu au centre de grand nombre de débats, et fera l'objet d'une table ronde spécifique avec des représentants des ministères de l'Ecologie, de la Santé et de l'Education nationale, et ceux de collectivités locales qui ont entamé un travail sur la QAI (Villeurbanne, Aix les Bains, Aix en Provence, Le Havre). Nous

décernerons des trophées à des bâtiments exemplaires en matière de QAI, mais nous n'oublierons pas le sujet des toilettes scolaires, véritable enjeu sanitaire, ainsi que les problématiques autour de la lumière, l'acoustique et les ondes électromagnétiques.

*Quelques chiffres

- **373.700** places d'accueil en structure collective pour les moins de trois ans fin 2011, soit 11 300 places de plus qu'en 2010, indique une étude du ministère des Affaires sociales et de la santé [1].
- **15.558** écoles maternelles à la rentrée 2012 selon l'INSEE

****4e colloque Les DÉFIS BÂTIMENT SANTÉ le 22 mai prochain à la Cité des Sciences et de l'Industrie de Paris**

Propos recueillis par Carine Lauga (06/05/2014)

Tweeter

4

g+1

4

Imprimer

Envoyer

SÉLECTION PRODUITHÈQUE



DesignCAD Pro 8000

Par **COGISTEM**
logiciel de dessin et cao

Documentation



nouveau receveur de douche

Par **VILLEROY ET BOCH**

Documentation



Ineo®, gamme de bati-supports

Par **NICOLL**
dossier exclusif

Documentation

Référencer un produit

Voir tous les produits

Sélection d'offres d'emploi

Conducteur de travaux principal H/F - Rhône-Alpes	>
Dessinateur BE H/F - Île de France	>
Agent commercial H/F - Midi-Pyrénées	>
Chargé d'affaires en contrôle technique construction H/F - Rhône-Alpes	>